

Sommaire général du dossier d'enquête *au titre du Code de l'Environnement (article L.123-1 et suivants)*

PIÈCE A - Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives.....	7
PIÈCE B - Note de présentation non technique.....	19
PIÈCE C - Étude d'impact.....	49
PIÈCE D - Bilan de la concertation au titre des articles L.300-2 du code de l'Urbanisme.....	403
PIÈCE E - Avis émis sur le projet.....	413
PIÈCE F - Classement-Déclassement.....	417
PIÈCE G - Autres autorisations.....	427
PIÈCE H - Dossier de mise en compatibilité du PLU.....	431

Nota : Des sommaires détaillés de chaque pièce sont présents en tête des documents correspondants



Préambule

Le présent dossier concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de diffuseur sur A86 à Vélizy-Villacoublay.

La commune de Vélizy Villacoublay est un pôle économique stratégique avec 43 000 emplois dont 10 000 sont situés au Sud de l'A86. INOVEL PARC situé au Nord et au Sud de la commune présente une concentration exceptionnelle d'entreprises de hautes technologies (1 000 entreprises dont Dassault Systèmes, Thalès, PSA...).

Les générateurs actuels de déplacement sont principalement INOVEL PARC dont PSA Peugeot-Citroën implanté sur 2 sites au Sud de l'A86 (6500 employés et 1000 prestataires), le Centre Commercial Régional Vélizy II et la base aérienne sur la commune de Vélizy-Villacoublay ainsi que le Parc NOVEOS, le centre commercial Usine Center/Villacoublay/ Art de Vivre et la Boursidière pour les communes limitrophes.

Le Centre Commercial Régional Vélizy II accueille environ 17 millions de visiteurs par an depuis une zone de chalandise étendue (pour une surface de vente d'environ 100 000 m² et 7 000 places de parkings).

L'échangeur du Petit Clamart entre l'A86 et la RN118 est un nœud important du réseau routier et autoroutier du quadrant sud-ouest de l'île-de-France, puisqu'il est à la croisée d'axes structurants de directions Est-Ouest et Nord-Sud.

L'importance stratégique de ce pôle économique et d'emplois a été confirmée à de nombreuses reprises, tant par l'Etat que par le Conseil général des Yvelines lors de l'adoption de son Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEV).

Il est actuellement constaté d'importantes difficultés de circulation dans la zone d'étude. L'accessibilité aux zones d'emplois de Vélizy est fortement pénalisée par le fait que le réseau magistral assure simultanément des fonctions de transit et de dessertes locales.

Au vu des circulations actuelles et des projets de développement attendus, les conditions de circulation ne peuvent que se dégrader.

Les études de trafic ont donc conclu à l'intérêt de réaliser un nouveau diffuseur complet au droit de l'avenue de l'Europe à l'ouest de l'échangeur A86/RN118.

L'opération, objet du présent dossier, consiste en la création d'un nouveau diffuseur sur l'A 86 situé au Sud du Centre Commercial Régional Vélizy II et à l'Ouest de l'échangeur du Petit Clamart qui relie l'A 86 et la RN 118.

Ce dossier définit les principes de l'aménagement proposé. Des adaptations pourront y être apportées lors de la mise au point détaillée du projet, notamment pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête publique.

Conformément à la législation en vigueur, le présent dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

PIÈCE A - Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives

PIÈCE B – Note de présentation technique..

PIÈCE C - Étude d'impact

PIÈCE D - Bilan de la concertation au titre des articles L.300-2 du code de l'Urbanisme

PIÈCE E - Avis émis sur le projet

PIÈCE F : Classement – Déclassement

PIÈCE G - Autres autorisations

PIÈCE H – Dossier de mise en compatibilité du PLU

